ÉTRANGER

— Le gouvernement britannique, désireux de voir devenir propriété nationale le précieux tableau de « la Madone de Milan », par Hoffmann, vendu plus d'un million ces jours derniers à un amateur qui comptait le revendre à la « National Gallery », a annoncé aujourd'hui, par l'intermédiaire de M. Lloyd George, ministre des finances, qu'il donnerait une somme de 500 000 francs pour aider à l'achat de cette œuvre d'art si le public souscrit le reste de la somme demandée. Un particulier dont on ignore le nom, mais que dans certains milieux on présume être M. Pierpont Morgan, vient, dit-on, de son côté, d'offrir par l'intermédiaire d'un courtier, une somme de 1.750.000 francs pour le dessous tableau.

— Prudent traité, le Bundesrat Cédéraux, effectuant à Cambridge des expériences avec l'aéroplane que Wilbur Wright a laissé en Italie après l'accidentation que de Lambrecht et Calderara y fait avec lui, lorsque l'appareil est vendu et n'est vendu. Le lieutenant Lederrey, également blessé, a été transporté à la ville Cédéra.

— L'ambassadeur d'Autriche-Hongrie a fait savoir à la Porte que le payement de l'indemnité de 2 millions et demi de livres turques n'effectuerait le 10 mai par l'intermédiaire de la Banque ottomane. La somme sera payée en or anglais, livres sterling.

— Dans la séance consacrée aux crédits militaires de 1909, le Sénatus, sous la pression des ouvriers de droite, qui ont voulu démontrer l'influence démoralisatrice des idées antimilitaires et leur dégoût du service militaire, a voté un amendement invitant le ministère de la guerre à revoir la situation des juifs dans l'armée en prenant des mesures susceptibles de conjurer l'influence pernicieuse de ces derniers.

— A la suite de l'enquête sur les faits de corruption municipale, à Pittsburg (E.U.A.), un ancien directeur de banque a été condamné à trente-six mois d'emprisonnement et à 1.000 dollars d'amende, un membre de la municipalité à deux années d'emprisonnement et à 1.000 dollars d'amende, deux anciens membres du conseil à dix-huit mois et 500 dollars, et trois autres habitants à deux années et 500 dollars.

— Un télégramme de Pékin aux journaux annonce l'assassinat de deux voyageurs allemands, MM. Schmitz et Brunhuber, par la tribu des Lustoù (province du Yunnan). M. Brunhuber avait été envoyé en mission par le « Berliner Tagblatt ». Il voulait pervenir jusqu'au Thibet en passant les chutes de Mokong pour gagner Lhasa.

— Depuis quelque temps, les Lotts domiciliés dans environs de Gerndorf, dans la Hesse (Allemagne), étaient dépouillés de leur gibier par des braconniers. Les gardes forestiers ont surpris deux individus en train de poser des collets à prendre les chevreuils. A leur grande surprise, ils constatèrent qu'il s'agissait de deux gros propriétaires, dont l'un était maire du village d'Alsdorf.

— Le président du conseil fédéral suisse a transmis au ministère de France, M. le comte d'Ormesson, du ministère du gouvernement suisse de remettre au jeu la conférence entre les deux gouvernements sur les voies d'accès au Simplon. Ce retard est dû, comme on le sait, aux travaux concernant le tunnel du Gothard travaux qui ont nécessité de longues séances, qui n'ont pas permis d'étudier actuellement le programme de la conférence sur les voies d'accès au Simplon.

— Un dirigeable de la flotte aérienne allemande ne comprendra pas moins de 20 dirigeables : 4 du type Zeppelin, 3 du type Parseval, 3 du type Gross, 3 autres dirigeables, le Schaltz, le Zummer et le Linger seront probablement militaires.

— Une jeune fille française, qu'on dit originaire d'un département du Nord, Mlle Berthe Bertaux, a été blessée par une explosion et est morte des suites de ses blessures dans un couvent, près de Chinkera.

— Plusieurs membres du Conseil municipal de Paris sont arrivés à Berlin, le 4 courant, pour visiter les usines à gaz de cette ville. Les conseillers partiront, après avoir visité ce dernier, les installations, sont repartis ce soir pour Paris.

— Dans les milieux politiques allemands, on affirme que l'empereur Guillaume est complètement d'accord au sujet de la réforme financière et l'approuve entièrement.

— Ayant été saisi de l'affaire frauduleuse du paquebot des Antilles, l'ex-président Cassagna a décédé de parter du matin pour Santander par voie ferrée vers Bilbao.

— Le tsar s'embarquera vers la fin du mois, pour Copenhague et Stockholm. Il rentrera en Russie pour assister au deuxième centenaire de la bataille de Poltava, qui aura célébré le 28 juin. Le couple impérial débarquerait ensuite pour Reval. Il fera son voyage en Angleterre et en Italie en traversant le canal de Kiel, et une entrevue aura lieu entre Nicolas II et l'empereur d'Allemagne.

— Un comité de dames anglaises vient de se former pour coopérer avec le comité des dames françaises, qui se propose d'élever à Paris une statue à Mme de Staël. Le comité anglais comprend lady Grove, présidente ; miss Haldane, sœur du secrétaire de la guerre ; Mrs. Belloc-Lowndes, la duchesse de Sutherland et nombre de représentantes du Londres mondain et ami des lettres françaises.

POLITIQUE RÉGIONALE

Élections au Conseil d'Arrondissement

Canton Est de Lille

Nous avons signalé hier la candidature de notre sympathique ami M. Pruguet, chef pointeur à l'usine de Fives, conseiller municipal d'Hellemmes, président du cercle radical « Le Progrès Républicain d'Hellemmes » dont l'élection s'annonce avec les meilleures auspices.

Nous publions aujourd'hui quelques indications concernant le scrutin du 16 mai prochain.

LE SCRUTIN

Les scrutins seront ouverts de 8 heures du matin à six heures du soir. Les lieux de réunion sont fixés comme suit : Ecole de garçons, rue du Long Pot, 55 : Tout le territoire compris entre l'axe de la rue Pierre-Legrand et la limite des fortifications, à droite, de 1 à 1763. — Tout le territoire compris entre l'axe de la rue Pierre-Legrand et la limite des fortifications à droite, de 1764 à la fin.

Ecole de filles, rue de Tourmai, 49 : Toute la partie comprise entre l'axe de la porte de Tournai, rues de Tournai et Faidherbe, place de Théâtre, rues de Paris, Sas-de-Wedde, Saint-Sauveur, Kléber, et de la limite du canton Sud, place Guy-de-Dampierre, boulevard du Maréchal-Vaillant et les fortifications jusqu'à la porte de Tournai, est, de 1765 à la fin.

Le recensement des votes se fera par bureau. Le recensement général du canton sera opéré au 14e bureau, rue de Tournai (Ecole de filles).

En cas de ballottage, un second tour de scrutin aura lieu le dimanche 23 mai, aux mêmes heures et aux mêmes lieux.

Tous les électeurs sur la liste arrêtée le 31 mars 1909, sont appelés à prendre part à ces élections. Les électeurs qui n'auraient pas reçu leur bulletin de convocation le 15 mai, sont invités à le réclamer à la Mairie (Bureau des Elections).

***

Le « Journal officiel » publie un décret convoquant pour le 23 mai les électeurs des cantons de Montreuil-sur-Mer et du Neuvireu, à l'effet d'élire un conseiller d'arrondissement.

Pour l'avancement des planeurs, s'adresser à la Société des Ouvrages, 18, rue de l'Hôpital-Militaire, 18, à Lille.

LA RÉGION

A LILLE

Congrès Régional d'Assistance, de Prévoyance et d'Assurance sociale

Le Congrès régional des Œuvres d'Assistance, de Prévoyance et d'Assurance sociales et des Sociétés ouvrières, se tiendra à Lille du 16 au 20 juin 1909, sous la présidence d'honneur de M. Emile Loubet, ancien Président de la République, au siège Hôtel de la Société industrielle, rue de l'Hôpital-Militaire, 118. Objet et Organisation des diverses Groupes : Groupe 1 Objet : Hygiène sociale et Assistance sociale. Bureau : Dr Calmette, président ; Dr Ory, secrétaire. — Groupe II Objet : Prévoyance : Mutualités diverses. Bureau : M. Lefèvre, président ; M. Devivier A., secrétaire. — Groupe III Objet : Assurance sociale : Chômage, Logements. Bureau : M. Deneuville, président ; M. de Lamarzelle, secrétaire. — Groupe IV Objet : Jardins ouvriers, hygiène, enseignement ménager. Bureau : M. Lemire, président ; M. Blanckaert, secrétaire.

A WAMBRECHIES

Deux incendies

Les flammes dévorent une partie de la fabrique Eloy et Pratte, route d'Ypres

CENT TRENTE MILLE FRANCS DE DÉGÂTS

Plusieurs incendies ont, avant-hier soir et dans la nuit de mercredi à jeudi, mis en émoi les habitants de la commune de Wambrechies.

Le plus violent est celui qui survint à l'usine de déchets et de matières premières pour papeteries de Mm Eloy et Leon Pratte, dont la succursale se trouve au 64e rue de la rue des Postes à Lille. Cet établissement, dont on aperçoit la grille en longeant la route d'Ypres, est situé à proximité de l'estaminet de l'Epi de Seigle, tenu par M. Lespitre.

L'usine comprend deux vastes bâtiments rectangulaires et parallèles et qui, partant de la route, vont aboutir au mur latéral de la rue des Postes à Lille. Cet établissement, dont on aperçoit la grille en longeant la route d'Ypres, est situé à proximité de l'estaminet de l'Epi de Seigle, tenu par M. Lespitre.

A l'entrée de ces écuries qui mesurent dans ces ombres, se dresse enfin une autre construction qui est la salle des machines, derrière laquelle existent encore une grande étendue des stockiers de déchets.

C'est dans la salle des machines que l'incendie, on ne sait trop comment, éclata.

Le veilleur de nuit, M. Lemaire, venant de procéder à l'une de ses rondes habituelles, quand il aperçut des flammes s'échapper de la salle des métiers. Il empressa aussitôt de donner l'alarme et bientôt les quelques voisins, réveillés en sursaut, venaient assez les pompiers de la commune, sous la direction de M. Choquereau, capitaine, apporter leur concours pour combattre l'incendie.

Mais déjà le feu avait pris de très grandes proportions et s'était communiqué aux déchets, formant ainsi un bûcher de plus de dix mètres de longueur.

En présence de ce fléau qui menaçait de s'étendre, M. Cappelier songea alors à faire appel aux pompiers de Lille. Il n'y pensa pas longtemps, car pour obtenir le secours de la pompe à vapeur, il fallait accomplir des formalités qui étaient impossible d'accomplir en pareil cas.

Par bonheur, le vent qui soufflait avec rage, venait du Nord et pour cette seule raison les écuries et les autres bâtiments étaient à l'abri de l'incendie.

Grâce à l'eau provenant d'un réfrigérant spécial, les pompiers de Wambrechies combattaient le sinistre avec un dévouement digne d'éloges et parvenaient enfin à circonscrire le fléau. A six heures du matin, tout danger d'extension avait disparu.

Les dégâts, couverts par une assurance, s'élèvent à 130.000 francs : savoir : soit 80.000 francs pour les bâtisses, 30.000 fr pour le matériel, et 20.000 fr pour les marchandises.

La salle contenant la machine à vapeur, presque contiguë à la salle des métiers, a pu être préservée.

Les deux ouvriers que occupent l'établissement, ne souffrent pas, car les propriétaires de l'établissement espèrent pouvoir les employer à divers travaux.

***

Au Touquet, le feu détruit une grange

L'autre incendie a éclaté mercredi soir, vers onze heures, à la ferme Picavet Leuliette, au hameau du Touquet. Apercevant des flammes qui sortaient d'une grange dans laquelle se trouvaient remisés de la paille et du foin, les fermiers donnèrent l'alarme et les pompiers accoururent aussitôt et s'efforcèrent surtout de préserver le principal corps de logis de la ferme, et purent sauver heureux pour l'enlever au feu. Seules, hélas, étaient la grange et une étable, dont on avait fait sortir les bestiaux.

Les dégâts sont évalués à plusieurs milliers de francs et couverts par une assurance. A cet heure et demie du soir, tout était terminé.

A ARMENTIÈRES

Un don de 100.000 fr.

M. Bonjean, juge au Tribunal de la Seine, le philanthrope bien connu, a fait don à la ville d'Armentières, par l'intermédiaire de M. le Préfet du Nord, d'une somme de cent mille francs, destinée, dans l'esprit du généreux donateur, à constituer à la construction d'un groupe d'habitations ouvrières salubres et à bon marché.

C'est l'Administration du Bureau de Bienfaisance d'Armentières qui recevrait ce don à charge de l'utiliser pour la destination indiquée par M. Bonjean.

A LA GORGUE

Le feu détruit une galocherie

Un incendie a éclaté pendant la nuit de mardi à mercredi, et a complètement détruit les bâtiments à usage d'ancienne brasserie, occupés par M. Lepien, marchand de maïs, et par l'atelier de galocherie de M. Carpentier « au Croquet », grand chemin d'Estaires à la Bassée, sur le territoire et à l'extrémité de la commune de la Gorgue.

Alimenté par le bois, le cuir et les matières inflammables de l'atelier de galocherie le feu s'est propagé rapidement, et malgré les secours des voisins, d'une section de pompiers et d'une pompe du quartier, tout a été détruit, sauf un cheval que M. Lepien a pu sauver.

La cause du sinistre est inconnue. Les dégâts s'élèvent à environ 50.000 francs. Il y a assurance.

A QUESNAIN

UN TUÉ, TROIS BLESSÉS

Un grave accident s'est produit aujourd'hui à la fosse Saint-Henri des mines d'Aniche où quatre ouvriers travaillant à la veine ont été surpris par un éboulement.

L'un d'eux, Alfred Lanoel, originaire de Sin, demeurant aux corons Sans-Souci, a été tué net. Les trois autres ont été blessés.

A BÉTHUNE

LA MINE MEURTRIÈRE

Le chargeur Jules Leconte, 16 ans ½, demeurant corons de n° 11, aidait au pompier à enlever des terres dans une veine de la fosse n° 8 des Mines de Béthune, quand une chute d'une énorme pierre provoqua un éboulement qui l'ensevelit sous les terres. Lorsqu'on le dégagea, il avait cessé de vivre. La mort était due à l'asphyxie.

A HÉRIN

L'éboulement de la fosse Davy

Les travaux de stillage pratiqués pour retirer les cadavres des deux mineurs Martière et Poupelle, ensevelis dans les ébouleaux que nous avons relatés antérieurement, continuent.

Les ouvriers sont toujours occupés à poser des brises d'étrage et procédent à la réfection du ruydage supérieur. Néanmoins les travaux demanderont encore, plusieurs semaines.

LES GRÈVES

Les Bonneliers de l'Eire

Les ouvriers qui étaient rentrés à l'usine Marchand, aux tarifs anciens, ont dû cesser le travail sous la pression de leurs camarades, qui ont cours d'une réunion dénoncé de s'opposer par tous des moyens à la pénétration de l'usine Marchand. A la suite de cette résolution, les ouvriers abandonnèrent de nouveau les ateliers.

Les grévistes, dans la sorte, tirent une violente manifestation devant l'usine Marchand. Le travail n'y a que très exigu au matin.

Les carriers d'Argenteuil

La grève des carriers et tailleurs de la région d'Argenteuil continue sans incidents notables : quelques voitures chargées ont été arrêtées par les grévistes, et les gendarmes ont dû intervenir.

Après une démarche de M. Autrand, préfet de Seine-et-Oise, auprès de certains industriels, la Chambre syndicale des Industriels, qui comprend environ soixante-dix membres des départements de Seine-et-Oise et Seine-et-Marne, a décidé de tenir une assemblée générale cet après-midi.

Dans cette réunion doivent être discutées les revendications des ouvriers, notamment la question de la suppression des cantines et la question du relèvement des salaires.

Le préfet de Seine-et-Oise aura causé avec les résolutions prises par la Chambre syndicale.

Les maçons de Clermont

Les ouvriers maçons et aides-maçons de Clermont-Ferrand, au nombre de quatre-cents, sont en grève depuis hier après-midi. Dans la soirée, des cités ont délaissé cette grévistes et non-grévistes. Plusieurs arrestations ont été opérées.

Les tonneliers de Marseille

Les ouvriers tonneliers, au nombre de 200, réunis hier à la Bourse du Travail de Marseille, ont voté le principe d'une grève générale de la corporation afin d'obtenir la journée de 8 francs et d'autres améliorations.

Les peigneurs de Watrelos

27 femmes de peine de l'usine de peignage Allart-Roussel, de Roubaix, se sont mis en grève jeudi matin. Ils réclament la journée de 10 heures et 5 centimes de plus à l'heure.

Le patron accorde 2 cent. ½ et en discute sur une question de centimes.

Les fleurs d'Armentières

A la filature Lourme et Dollet, 24 garçons de machine et 12 départageurs ont repris le travail aux anciennes conditions.

Même situation à la filature Mahieu.

Les cotonniers d'Etreux

Une grève de coureurs et cotonniers de la filature Déquenne a éclaté à Etreux. Ces derniers demandent une augmentation de salaire de 0.15.

Les grévistes sont calmes et il n'y a pas eu d'incidents jusqu'ici.

LILLE

Mort du soldat Delacke

A L'HÔPITAL DE MOUVAUX

Nous avons relaté dans notre numéro d'hier, le pénible accident de cheval dont fut victime au camp de Châlons, M. Raoul Delacke, du 37e d'artillerie, originaire de Lille.

Le malheureux, qui avait le crâne fracturé, est mort dans la nuit de samedi à jeudi, à l'hôpital de Mouvaux, où il avait été transporté.

Les parents de notre infortuné compatriote, qui s'étaient rendus auprès de leur enfant, s'occupent de faire les démarches nécessaires en vue du transfert de la dépouille mortelle de leur fils à Lille.

POUR LE « FOYER »

Les turbulentes manifestations qui eurent lieu à propos de la représentation du « Foyer » au Kursaal, durant trois dernières soirées, avaient, devant la sévérité du public.

Les manifestants étaient à comparaître au nombre de huit. L'audience commencera à onze heures du matin.

Espérons que les jeunes gentilhommes de la Cause, qui, dans de la représentation, dans [illegible] de la trente-trois, du leur propre [illegible] ; [illegible] qu'en faisant les journaux clérical et traditionnel d'attirer leurs adhérents [illegible] ; ils affirment qu'ils ont été pourvus, lors de la représentation du Foyer, et tout de gagner à cester calmes.

Ils ont pour eux, paraît-il, les encouragements de la presse cléricale, mais ils n'ont pas en tout cas l'approbation de la population lilloise.

Lille porte-veine

UN EMPLACEMENT DE BOUCHE SAINT-CIT-QUENTIN VERS LE FRANCE

Décidément Lille devient de plus en plus la Rome qui semble dans dominée en ces temps : les gros trois développent l'agrandissement des emplacements qui en rien pénétrant jusqu'à la ville.

Mercredi avait lieu à Paris, la séance des obligations du Crédit Foncier de 500 M. Bapid, employé à la Société Générale, qui a [illegible] 500 M, a en définitive de vote des membres [illegible] 50.000 francs M. Bonjon est âgé de 23 ans et habite rue de la Louvière, avec son père, employé de Paris.

Il y a deux ans que M. Bonjon habite Lille et il ne semble pas tiché de ce déplacement qui lui a paré heureux.

Un « enfant terrible »

Deux lecteurs se rappellent sans doute cette anecdote de ce gamin Edouard Chaud, 14 ans, qui, pensant un jour boulevard Victor Hugo, s'amusa de la bellemaire qu'un [illegible] avait abandonné devant [illegible] et partit par la rue [illegible] jusqu'à la voiture continuait.

Ce gamin voleur qui avait été conduit à l'Assistance Publique, vient à nouveau de se signaler.

Place chez M. Leleu, marchand de [illegible] à Comines, il s'est parti en emportant des objets d'une valeur de quinze francs.

M. Delaie, juge d'instruction, s'étant empressé de lancer contre lui un mandat d'arrêt, la police a procédé hier à son arrestation. Il a été arrêté au moment où il passait quai de la Basse-Deûle.

AU PARQUET

Cambrioleurs et incendiaires à Fourcing

M. Delaie a interrogé les nommés Dupuis et Crest qui furent arrêtés à Roubaix, pour avoir cambriolé le domicile de M. Duvivier, boucher, rue de Cambrai. On se rappelle qu'un commencement d'incendie se déclarait dans la rue de Fourcing, en remplaçant de M. Remusat, appelé au barreau des actes judiciaires de Saint-Dié (Vosges).

NOMINATIONS OFFICIELLES

Notaires. — Sont nommés notaires :

M. Bégue, à Cambrai, en remplacement de M. Crépel ; M. Dorchies, à Templeuve, en remplacement de M. Dorchies, son père.

DERNIÈRE HEURE

(NOS DÉPÊCHES)

CHEZ LES POSTIERS

Une communication du Syndicat des P. T. T. à la Presse. — Le dépôt du statut n'est qu'une partie du programme. — L'A. G. reste seule à la tête du mouvement

Paris, 4 mai.

Le Syndicat national des P. T. T. nous communique la note suivante :

Les soussignés, désireux de prévenir une manœuvre parlementaire qui les placerait en présence d'une nouvelle loi sur les sanctions des fonctionnaires, considérant que le maintien de la loi de 1884 à l'égard des agents des postes, est en leur faveur, décident de déposer immédiatement les statuts d'un Syndicat National des P. T. T. et désignent désormais : 1° A la direction : [illegible] ; 2° A la direction intérieure du mouvement et que le conseil syndical nouveau s'adresse au des fonctionnaires que sous la bataille du conseil de l'A. G. des agents postaux et pour [illegible] de l'A. G. au syndicat sera un fait accompli.

2° A la propagande, sous aucun prétexte, une scission intérieure dans l'A. G. du syndicat, [illegible] que tous les militants qui le devoir d'agir au sein de ce groupement pour amener les camarades au syndicat.

3° A s'occuper, au cours de la crise actuelle aucun acte d'indécision pour éviter d'apporter une équivoque et de donner les forces en mouvement.

4° A démissionner en bloc au jour où la trahison [illegible] de l'A. G. au syndicat sera prononcée.

Une offre des commerçants lyonnais

Lyon, 4 mai.

Les commerçants des Chambres syndicales lyonnaises, au cours d'une démarche près du Directeur des Postes, lui ont offert le concours de leurs employés pour le triage des correspondances commerciales et l'accompagnement des lettres. Ils bénéficieraient des avantages de cette disposition les plus portant au point de vue commercial imprimé.

LA SITUATION A LILLE

Nos postiers suivent avec intérêt les événements qui se déroulent à Paris. Aucune effervescence ne se manifeste et il serait téméraire de prévoir quelle serait leur attitude en conduite si un coup d'Etat surgissait.

Une réunion strictement privée de membres de l'A. G. a eu lieu hier soir, au café du Sport, boulevard de la Liberté.

Elle n'avait, paraît-il, pas grande importance. Une quarantaine de personnes sont au plus y assistaient. Il a signalé de procéder au dépouillement des votes des membres de la section du Nord de l'A. G. en vue le renouvellement des délégués à la Commission d'études.

Les anciens délégués ont été réélus.

A la fin de la séance en soirée, nous apprenons, sous le ordre du jour par lequel on quarante personnes présentes réclamant pour elles le régime de la loi de 1884 et renouvellent leur confiance aux dirigeants de l'A. G.

Nous avons pu voir à l'issue de cette assemblée un secrétaire de l'A. G. qui nous a tout une description de la situation à Lille, que nous serait assez pessimiste.

— La conférence que tirent Lamarque et ses amis, nous avons-nous, a été couronnée de succès et tels qui étaient il y a quelques temps adversaires de la grève en sont partisans aujourd'hui.

Les facteurs qui en très grand nombre adhéraient à l'Association professionnelle, ayant pour président M. Mesnesoubs, ont en grande partie quitté cette société pour adhérer le syndicat et l'Association Générale.

Les agents partagent presque tous l'avis des Lamarque, Thibault et autres. Quant aux dames téléphonistes qui étaient majorées rebelles à tout chômage, il n'est pas [illegible] chez elles un mouvement.

Il convient naturellement de accepter ces déclarations qu'avec la plus grande réserve.

Quant à nous, nous croyons qu'il n'y aura à Lille aucun chômage et que conscients de leurs devoirs, les postiers lilloisiens ne se rallieront pas aux décisions de grève que pourraient prendre leurs collègues parisiens.

Quoi qu'il en soit le Gouvernement semble avoir pris des dispositions en prévision des événements.

En plus du poste de télégraphe sans fil chargé d'assurer les communications avec l'Angleterre, la Belgique et les pays du nord de la France, deux téléphonistes militaires du Mont-Valérien sont arrivés à Lille.

En attendant qu'on ait besoin de leurs services, ils se promènent à en ville et inspectent les étalages. Sous-entendu que leur voyage à Lille était exempt de tout souci.

La poste par pigeons

Plusieurs journaux de Paris annoncent que le Ministère de l'intérieur aurait demandé 275 pigeons voyageurs à la Fédération colombophile de la France, pour assurer un service régulier de dépêches, dans chaque direction différente, à sur un rayon de 120 kilomètres autour de la capitale. Les principaux postes seraient établis à Versailles, Gisors, Châlons-sur-Marne, Rouen, Amiens, etc.

Le Ministère de l'intérieur demande au plus tôt un service entre Lille et Paris.

A la direction de Lille on n'a reçu aucune communication à ce sujet. Aucun ordre n'est arrivé non plus au bureau militaire municipal. Au siège de la Fédération colombophile du Nord on est mort sur la situation, mais d'après les bruits qui circulent le bureau directeur aurait été convoqué à la Préfecture.

LA COMMISSION DE RÉPARTITION

DE L'ASSISTANCE MATERNELLE

MM. Berenx et Dron font partie de cette commission. — M. Dron en est le vice-président

Paris, 4 mai.

Le président du conseil, ministre de l'intérieur, vient, en exécution de la loi du 26 décembre 1908 d'instituer la commission chargée de la répartition, entre les œuvres d'assistance maternelle et de protection des enfants du premier âge, du crédit de subvention inscrit au budget du ministère de l'intérieur.

Cette commission est ainsi composée :

MM. Berenx, Maurice Faure et Paul Strauss, sénateurs.

MM. Arago, Dron et Sarraut, députés.

Mme M. Mosler, inspectrice générale.

MM. Merman, E. Cyler, Maxie Meurier et Félix Poussineau.

M. Paul Strauss, sénateur, est nommé président, et M. Dron, député, vice-président.

UN VOL DE 50.000 FRANCS

au préjudice de la Société Générale

UNE HISTOIRE DE FEMMES

Tours, 4 mai.

Le Parquet de Loches a fait arrêter hier soir, vers 5 heures, un nommé Tangny pour détournement et vols de titres au préjudice de la Société Générale de Loches. Le vol s'élève à 50.000 francs.

Aujourd'hui, la police de Tours a procédé à l'arrestation d'Yvonne Hérissé, depuis aux mois maîtresse de Tangny, et de Vergniaud Léon, 23 ans, courtier en fibres habitant Chatellerault. Vergniaud a été arrêté au moment où il se rendait chez la maîtresse de Tangny. Il arrêtait de son innocence et prétend avoir remis, dès hier soir, entre les mains du Procureur de la République de Chatellerault, des titres financiers de la part de Tangny et, en plus, une somme de 14.000 francs. Les prisonniers seront transférés aujourd'hui à Loches.

Un vœu du Comité Républicain du Commerce et de l'Industrie

LE STATUT DES FONCTIONNAIRES

Paris, 4 mai.

Le Conseil de Direction du Comité Républicain du Commerce, de l'Industrie et de l'Agriculture, a l'issue de sa séance plénière a émis le vœu suivant :

« Que le Gouvernement présente aux Chambres, sans délai, un projet de loi sur le statut des fonctionnaires. Que ce statut énonce clairement leurs droits et leurs devoirs. Qu'il établisse à la fois la situation individuelle des fonctionnaires, leur recrutement, avancement, traitement, de façon à écarter toute possibilité de favoritisme, et la situation collective de chaque catégorie de fonctionnaires vis-à-vis de la nation. Qu'il autorise le groupements de fonctionnaires dans le but de garantir leurs droits, de relever leur dignité et le sentiment de leurs devoirs, en leur interdisant le droit de grève et de pénétration concédé aux ouvriers incompatible avec les besoins les plus urgents de la nation et les ouvriers dont ils jouissent ».

LA CRISE TURQUE

Les Vieux-Turcs ne sont pas morts

Salonique, 4 mai.

On dit dans les sphères Jeunes-Turques que l'ancien chef de l'Union Libérale, Ismaïl Kemal qui s'est réfugié à Athènes, a acheté en Grèce 50.000 fusils Gras, pour être expédiés à Valona afin de préparer une insurrection générale contre les Jeunes-Turcs.

L'attitude des Grecs en Epyre devient inquiétante.

Le costume européen Turcs. — Le grand vizir rétablit l'ordre

Constantinople, 4 mai.

Le Grand-Vizir a envoyé une dépêche circulaire dans tous les villayets pour faire part de sa nomination et exiger un prompt rétablissement de l'ordre.

Un décret du chef de la police prescrit aux femmes turques de se voiler dans la rue, et de ne pas porter de vêtements blessant les bonnes mœurs. Le but de ce décret et d'autres mesures analogues semble être de ménager les susceptibilités des Vieux-Turcs.

Un vieillard assassiné

Grenoble, 4 mai.

Un vieillard de 70 ans, Etienne Burdision, domestique du capitaine Mothes, à Fiennemon, près de Voiron, a été trouvé assassiné à son domicile. Le vol est le mobile du crime.

Marck et Torton condamnés

Quatre et trois mois de prison

Rouen, 4 mai.

Le Tribunal correctionnel jugeant aujourd'hui MM. Marck, trésorier de la C. G. T., et Torton, secrétaire de la Bourse du Travail de Rouen, les accusés étaient défendus par Me Houry, du barreau de Paris. M. Marck a été condamné à quatre mois de prison, et Torton à trois mois de la même peine, pour insultes à la Patrie et au Gouvernement.

La salle était comble, aucun incident ne s'est produit.

Le rendement des impôts

Paris, 4 mai.

L'administration des Finances vient de publier le rendement des impôts pour le mois d'avril 1909. Les encaissements s'élèvent à 290.016.000 francs, en plus-value de 9.544.200 francs sur le mois correspondant de 1908.

LE CRIME DE CHATEAU-RENARD

Châtons-sur-Saône, 3 mai.

Les accusés dans le crime de Chateau-Renard, qui comparaissaient aujourd'hui devant les assises de Saône-et-Loire, sont reconnus coupables. La cour a prononcé les condamnations suivantes : Rosie six ans de travaux forcés, la femme Bernard, vingt ans de la même peine.

LES CUIRASSÉS ANGLAIS

Londres, 4 mai.

L'amirauté vient de passer commande pour deux des quatre cuirassés prévus par le budget. Les deux autres seront construits : l'une à Greenock, et l'autre à Sunderland. Quant aux deux autres, ils seront mis en chantier en peu plus tard, à Portsmouth et à Devonport. Ces quatre cuirassés seront du type du Neptune perfectionné.

LES JOURNAUX DE CE MATIN

Le Matin :

NON, TOUS NE SERONT PAS

M. Simyan, interrogé par « Le Matin », a déclaré notamment : « Il y a plusieurs centaines d'ouvriers dans le personnel de l'administration [illegible] ».

[illegible]

A L'OFFICIEL

PORTE DE CHAMPAGNE

Nominations. — Mme Bourd'Hertin est nommée postière hors classe, affectée aux départements du Nord et du Pas-de-Calais.

DANS L'ENSEIGNEMENT

Nomination. — M. Gadin, conseiller à Ferrière (Lozère), est nommé recteur des actes judiciaires à Saint-Dié, en remplacement de M. Remusat, appelé au barreau des actes judiciaires de Saint-Dié (Vosges).

GOUVERNEMENTS ÉTRANGERS

Notaires. — Sont nommés notaires :

M. Bégue, à Cambrai, en remplacement de M. Crépel ; M. Dorchies, à Templeuve, en remplacement de M. Dorchies, son père.

Carnet du Lecteur

[illegible]